

HC921

A7

1914

b

W0008

Paax



GUIDE

A L'USAGE DES

IMMIGRANTS DE LANGUE FRANÇAISE



Désireux de s'établir dans
la Province de Québec,



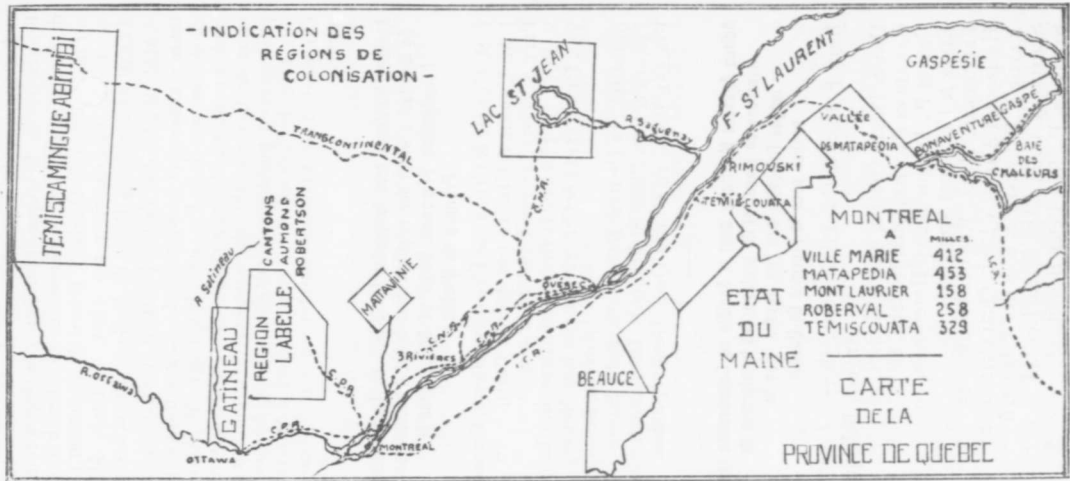
PUBLIÉ PAR LA

Société de Colonisation
DE MONTRÉAL

82 RUE ST-ANTOINE, P. Q.

CANADA

1914



1914
(18)
5161

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

— DE —

COLONISATION

— ET DE —

RAPATRIEMENT

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



PATRONS DE LA SOCIÉTÉ :

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, L'Hon. Sir François Langelier.

Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal.



PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

L'Hon. J. P. B. Casgrain, Sénateur.

M. Olivier Faucher, négociant et industriel.



EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 1914:

Président : Rodolphe Monty, Conseiller du Roi ; 1er Vice-Président : Thomas Dufresne, industriel ; 2ème Vice-Président : G. D. Sévigny, négociant ; Agent-Général : Dr. J. A. Bigonnesse ; Secrétaire-Trésorier : L. E. de Carufel.



BUREAU DE DIRECTION :

Rodolphe Monty, Thomas Dufresne, G. D. Sévigny, Ed LeBel, S. Dufault, E. Tarte, A. Duranleau, Frs de Sales Bastien, Ed. Rodier, Dr. J. A. Bigonnesse, L. E. de Carufel.

. . . Aux Immigrants . . .

Français, Belges et Suisses.



La Société de Colonisation de Montréal offre ses services gratuits à tous les immigrants de langue française désireux de s'établir dans la province de Québec l'une des plus riches et des plus belles provinces du Canada.

Elle se charge, en particulier, du placement des domestiques, des deux sexes, des jardiniers, des valets de ferme et des agriculteurs. Les gens de métiers pourront aussi compter sur son aide.

Le but de cette société est tout à fait national et philanthropique. Travailler au développement des richesses naturelles de la province de Québec et accroître sa population, tel a été son unique souci depuis plus d'un quart de siècle. Elle a un soin scrupuleux de ceux qui consentent à accepter sa protection.

Cette année, elle a cru devoir étendre son champs d'action, à la France, à la Belgique, à la Suisse, et à tous les pays où se parle le français où elle espère puiser en nombre des éléments désirables qui lui permettront de continuer son oeuvre avec succès et assurer ainsi, à la province de Québec, avec son progrès matériel, la prépondérance de la langue française.

Pour donner plus d'efficacité à ses démarches, la société a établi des relations avec les agences maritimes de France, de Belgique et de Suisse qui ont bien voulu s'engager à donner une attention toute spéciale aux immigrants qui lui seront destinés. Elle est disposée à en faire autant avec les autres pays.

Au nombre des immigrants qui lui viendront, elle verrait avec plaisir se présenter des petits capitalistes avec le personnel et l'expérience voulus pour faire vivre dans nos régions de forêt, des petites industries telles qu'il en existe en Europe et où elles font le bien-être de ceux qui les exercent.

Parmi les industries en question, il convient de mentionner: les articles de vannerie, la charbonnette, la culture de l'osier, la laine de bois, les jouets d'enfants, les ustensiles en bois, enfin, les mille et un petits objets dont nous ignorons ici la fabrication, que nous importons en quantité, quand la matière première ne nous coûterait rien et abonde ici. La société favorisera tout particulièrement les entreprises de ce genre.

Il existe des gisements miniers de toutes espèces en voie d'exploitation dans la province de Québec et le champ pour les prospecteurs est vaste et des plus promettants. L'Etat encourage dans la mesure du possible la découverte du minerai.

La chasse et la pêche sont libres pour les habitants de la province, et plus particulièrement pour le colon dans les régions de colonisation, pour son usage personnel sauf dans les territoires sous location.

Les terres publiques octroyées au colon ne peuvent être engagées et saisies avant que celui-ci ait obtenu de l'Etat ses titres parfaits. Ses bâtiments, ses effets de ménage et ses agrès d'agriculture jouissent du même privilège.

L'entrée, au Canada des effets dont l'immigrant est le propriétaire depuis six mois avant le départ de son pays, est libre.

L'immigrant européen, au port de débarquement, à Québec, Montréal ou autre, doit prouver qu'il est possesseur, si c'est en été, d'une somme d'au moins 125 francs et de 250 en hiver, et, l'asiatique de 1000 francs.

Conditions du Voyage.

Pour tout ce qui concerne le voyage, s'adresser aux agences maritimes, dont la liste paraît plus loin. Ces agences émettent des billets de passages pour le Canada et sont en mesure de renseigner parfaitement les immigrants sur toutes les questions relatives au voyage: dates de départ des bateaux, prix des places, transport et poids des bagages. Le prix des passages varie suivant le port d'embarquement, la classe de passage et le tonnage des bateaux. D'ordinaire, les immigrants voyagent en troisième classe.

Les immigrants en destination de la province de Québec peuvent s'embarquer à Anvers, au Havre ou à Marseilles. Les lignes de navigation qui font le service direct de ces trois ports sont le Pacifique Canadien, d'Anvers; la ligne Allan Franco-Canadienne, du Havre, et la Fabre, de Marseille. Cette dernière fait le trajet via New-York. Il faut aussi mentionner les paquebots de la Compagnie Transatlantique Française faisant le même service. Sur tous ces bateaux sont des employés parlant français.

L'immigrant n'a pas besoin de passe-port, des papiers pour constater l'identité suffisent; il ne doit emporter avec lui que sa lingerie.

Ceux qui seront porteurs de recommandations pour la Société de Colonisation devront se rendre tout droit à Montréal, et de là aux bureaux de cette dernière, qui verra à leur placement et au transport de leurs bagages.

LA PENSION ET LE LOGEMENT

A la journée, les pensions privées, pour l'immigrant à la recherche d'un emploi, sont de 5 à 7 frs par jour pour les adultes, et 2.50 pour les enfants. Il y a réduction considérable pour les pensions au mois. Le loyer des logements ouvriers sont de 50 à 75 francs par mois, avec bail valide pour un an. On peut aussi se nourrir au prix de 75 centimes le repas et se loger facilement là où il convient le mieux à sa bourse. Il y a nombre de res-

taurants français à bon marché et recommandables dans le voisinage des Bureaux de la Société, aussi à proximité des gares de chemins de fer. Du débarcadère des navires aux Bureaux de la Société, on peut se rendre aisément à pieds car la distance est très courte.

LA PROVINCE DE QUÉBEC POUR L'IMMIGRANT

La Province de Québec offre aux immigrants français, belges et suisses, des avantages particuliers. Ceux-ci doivent se sentir attirés : on y parle le français. Ceux qui viennent pour y faire de l'agriculture se trouveront plus chez eux ; les cultures étant à peu près les mêmes et les habitudes différant peu d'avec celles avec lesquelles on est familier. Il leur fera bon de vivre dans le voisinage des Canadiens-français qui sont hospitaliers et d'excellents camarades.

Ainsi, on peut être certain de réussir dans la province de Québec pourvu toutefois que l'on possède les qualités requises. Le bon domestique, le valet de ferme intelligent, et l'agriculteur qui connaît son métier ont toutes les chances de succès. C'est l'agriculture qui constitue ici la carrière la plus large et la plus fructueuse. On peut acheter des fermes en état de culture au prix de 75 à 100 francs les 40 ares ou louer avec la promesse de vente, avec ou sans l'outillage, le bétail, à prix minime, acquérir des terrains boisés dont il faut faire le défrichement à raison de 1 franc à 1.50 franc les 40 ares. Le gouvernement ne met aucun impôt sur les propriétés, il y a de taxes que pour l'entretien des écoles et des municipalités. Avec 5000 à 15000 francs de capital, l'immigrant peut se faire un bel établissement. On peut de même arriver au succès avec beaucoup moins.

Dans l'achat de ferme ou de toutes autres transactions, la Société de Colonisation sera heureuse de mettre son expérience au profit de l'immigrant et de l'aider de ses conseils en tout temps. Il n'y a pas de terre gratuite dans la province de Québec, mais le prix de celles appartenant à l'État est si bas que l'on pourrait considérer comme telles les concessions de terrains que fait le gouverne-

ment. Il est bon aussi de faire remarquer que les bois qui recouvrent ces terrains sont d'une valeur commerciale importante. Le bois est la propriété du colon, mais sujette à des conditions d'établissement.

Les produits de la ferme se vendent à gros prix et aussi chers qu'en France et en Belgique et même d'avantage sur place, il en est de même pour le bétail. Les outils, les meubles, les instruments d'agriculture sont peu chers, inutile d'en apporter avec soi. Comme la main-d'œuvre est très rare on fera bien d'emmener ses domestiques et ses valets de ferme.

Il n'est pas nécessaire que l'immigrant, pour jouir de tous les droits des habitants de cette province, se fasse naturaliser, car, la naturalisation n'est pas obligatoire. On peut cependant l'obtenir après trois ans de résidence.

Le climat de la province de Québec est très sain et des plus agréables en toutes saisons. Les Européens s'y acclimatent très facilement. Les chemins de fer sillonnent cette province en tous sens, et les rivières navigables fréquentées par des bateaux sont très nombreuses. Le St-Laurent est la grande voie de communication qui conduit à l'Atlantique. Tous les gros navires océaniques le remontent jusqu'à Montréal.

Il y a quatre grandes régions de colonisation où l'immigrant peut s'établir avec avantage, ce sont : le Lac St-Jean, le Nord de Montréal, le Témiscamingue, la Matapédia, le Témiscouata, la Gaspésie et l'Abitibi, toutes pourvues de chemins de fer et de routes carrossables.

Pour amples informations sur ces régions de colonisation on peut se procurer gratuitement sur chacune d'elles des brochures détaillées en s'adressant aux agences maritimes, en France, en Belgique et en Suisse, et aux Bureaux de la Société, à Montréal. L'envoi sera franc de port.

AGENCES DU CANADA

Les agences du gouvernement du Canada, en France et en Belgique, tiennent à la disposition de ceux qui en font la demande, des brochures sur la Province de Québec. Prière de s'adresser à M. PAUL WIALARD, 3 rue Lisly, à Paris, M. TREAU DE CÆLI, 23 Place de la Gare, Bruxelles.

MM. Wiallard et de Cæli portent une attention toute spéciale aux immigrants de langue française en destination de la Province de Québec. M. Wiallard se rend au Havre à chaque départ de navire pour le Canada afin de s'assurer du confort des passagers en partance et leur être utile au besoin. M. Treau de Cæli en fait autant au port d'Anvers. On peut donc toujours compter sur leur dévouement.

Agences Maritimes avec lesquelles la Société de Colonisation de Montréal a établi des relations dans le but d'encourager l'immigration Française. Belge et Suisse dans la Province de Québec :

J. M. CURRIE & CIE, 2 rue Pleuvery, Havre, France
J. M. CURRIE & CIE, 10 rue Auber, Paris, “
PITT & SCOTT, 47 rue Cambon, Paris, “
V. BULL, 26 Place de la Broucherie, Bruxelles, Belg.
VAN DEN ABEELE & CIE, 72 Longue Rue Neuve,
Anvers, Belgique
BROMMEL, 12 Central Baknplatz, Bale, Suisse
PERRIN & CIE, Place St-François, Lausanne, Suisse
EUGENE VARS, 10 Grand Quai, Genève, Suisse

Autres Agences Maritimes dont la Société de Colonisation sera heureuse de placer et de protéger les Immigrants de langue française que l'on voudra bien lui confier pour la Province de Québec :

JOHN P. BEST & Co, Place Verte, 36-37,
Anvers, Belgique
UNION TICKET OFFICE, Ave de Keijser, 46 “
CANADIAN PAC. RY, Quai Jordane, 26 “
CANON P., Longue Rue d'Herenthals, 19, “
EIFFE & Co., Quai Van Dijck, 10, “ “
FREUDBERG, M. G., Rue des Fortific., 25 “
HAMBURG AMERICA LINE, Quai Ortélius, 2 “
RAYDT & BRUYNSEELS, Rue des Peignes, 6 “
SCHIJNS, J. G. H., Ave de Keijser, 48 “
STRASSER, E., Rue Peter Benoit, 28, “

VAN DEN ABFELE & Co, Longue Rue
Neuve, 72, Avers, Belgique
VON BARRY & CIE, Place Meir, 23 “ “

Service HAVRE---QUEBEC---MONTREAL.

La délégation de la Société de Colonisation de Montréal, au mois d'août dernier, en France, en Belgique et en Suisse, a constaté avec beaucoup de plaisir, à bord des paquebots de la ligne Allan, l'attention toute spéciale dont étaient l'objet les immigrants de langue française en destination de la province de Québec pour les ports de Québec ou de Montréal. Partie de l'équipage parlant français, cuisine irréprochable, cabines et pièces de récréation parfaitement tenues, enfin, état hygiénique parfait. On ne saurait trouver mieux ailleurs.

Poids, Mesures et Monnaies.

- L'acre du Canada vaut 40 ares;
- Le lot vaut 400 ares plus ou moins;
- Le canton équivaut à 400 lots plus ou moins;
- Deux acres et demie font un hectare;
- L'arpent en superficie vaut 34 ares;
- Le mille du Canada vaut 1609 mètres;
- La verge du Canada vaut trois pieds;
- Le pied du Canada vaut 0 m. 30½;
- Le mètre vaut 3 pieds 3 pouces;
- La livre du Canada vaut 454 grammes;
- Le gallon du Canada vaut 4½ litres;
- La piastre ou dollar du Canada vaut 5 frs 25;
- Le minot du Canada vaut 36 litres.

Salaire minimum et moyen d'employés.

Garçon de ferme, de 60 à 100 francs par mois.

Jardinier potager, de 75 à 125 " " "

Jardinier fleuriste, de 100 à 200 " " "

Servante, service domestique général, 60 à 80 frs par mois.

Cuisinière, 75 à 125 frs. par mois.

Couple marié sans enfant, service domestique général, 150 à 200 frs par mois.

Les personnes ayant des aptitudes spéciales sont généralement rémunérées plus grassement.

Relations avec la Société.

Toute correspondance, demande d'emploi, de brochures, etc., etc., en rapport avec la province de Québec, devront être adressées à l'agent général de la Société.

DR. J. A. BIGONESSE,

82 rue St-Antoine,

Montréal, Canada.